

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 31 janvier 2023 à 14H00
Séance n°2

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 30 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Pierre KORNPORBST
M. Philippe PAQUIS
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Pierre CRESCENZO
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Christine MALOT
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX

Collège des Etudiants

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Clara HERER, CNRS

Personnalités Qualifiées

Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

2

Membres absents ayant donné procuration

Mme Barbara MEAZZI à M. Alain AVENA, Villa ARSON
Mme Elisabeth PECOU à M. Pascal CREMOUX
Mme Maureen CLERC, INRIA à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Stéphane MAZEVET, OCA à M. Pierre KORNPORBST
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Dominique NOBILE, INSERM à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Didier FORCIOLI à M. Luc PRONZATO
M. Emmanuel BARRANGER, CAL à M. Pierre CRESCENZO
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Pierre KORNPORBST
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Pascal CREMOUX
M. Alain SOMMERVOGEL, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Pierre CRESCENZO

Etaient absents ou excusés les 10 membres suivants :

Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Erwan PHILIPPE
M. Florent DAUPHIN
M. Andrea ORABONA
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
M. Rémy BRUNY
M. Didier ABADIE, ERACM

Mme Eva EL SAYED
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

Invités présents

M. Marc DALLOZ, VP Conseil d'Administration
Mme Cécile SABOURAULT, VP du Développement international
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Noël DIMARCQ, VP Recherche et Innovation
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Benjamin SEROR, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

En préambule M. BRISSWALTER présente quelques points d'information sur l'actualité depuis le dernier conseil :

➤ Accueil de M. Rodolphe BOURRET, Directeur du CHUN, nouveau membre titulaire représentant le CHUN en remplacement de M. Charles GUEPRATTE.

➤ Avis positif du comité de l'HCERES sur la demande de sortie d'expérimentation formulée en 2022. Le nouveau statut juridique de grand établissement permettra de faire coexister des écoles universitaires de recherche, des composantes à statut spécifique et des établissements composantes qui gardent leur personnalité morale. Cela permettra, aussi, d'avoir des objets communs, comme le groupement de coopération sanitaire avec le CHU, la Fondation Lenal et le Centre Antoine Lacassagne. Le statut juridique de grand établissement garantit un fonctionnement avec des statuts en l'état, c'est-à-dire sans modification significative.

➤ L'évaluation HCERES des laboratoires se termine. Une opération extrêmement dense qui a débuté par l'évaluation du bilan. L'HCERES ne souhaite plus s'occuper des évaluations de projets de laboratoire, alors que tout l'intérêt pour l'établissement réside dans cette évaluation.

La partie formation est aussi terminée. Les rapports de ces évaluations représentent un appui dans l'élaboration de l'offre de formation.

➤ Succès d'Université Côte d'Azur dans l'appel à projets maturation-pré-maturation (doté de 275 M€ au niveau national). Cette initiative vise à favoriser la création de start-up au niveau national dans les secteurs clés majeurs et pour les grands défis de demain. Université Côte d'Azur est présente dans 9 des 17 consortiums labellisés, autrement dit, elle a réalisé l'une des meilleures performances des universités françaises :

- 3 consortiums dans le domaine de la santé, notamment dans le domaine des thérapies innovantes, en lien avec l'INSERM ;
- 2 consortiums pilotés par le CNRS, l'un sur la transition écologique et l'autre sur les technologies quantiques ;

- 2 consortiums pilotés par l'université Gustave Eiffel, chef de file des programmes nationaux sur les territoires intelligents, la transition écologique et la ville durable ;
 - 2 consortiums l'un sur les industries créatives et l'autre sur la transition écologique.
- M. Brisswalter félicite M. Xavier Fernandez pour le travail accompli.

➤ Labellisation du campus franco-indien qui porte un projet sur les biosciences numériques piloté par l'EUR LIFE. C'est une initiative centrée essentiellement sur le domaine de la formation avec la création d'un master commun et des actions d'entrepreneuriat avec l'université indienne de Bangalore.

➤ Labellisation de 3 FHU (Fédérations Hospitalo-Universitaires) :

- FHU OncoAge - Pathologies liées à l'âge ;
- FHU INOVRAIN - Douleurs chroniques réfractaires et solutions innovantes ;
- FHU Plan & Go - Problématiques entre intelligence artificielle et chirurgie.

➤ Le projet IHU (Institut Hospitalo-Universitaire) en cours de finalisation. Cet objet, extrêmement structurant, portera sur les pathologies respiratoires au sens large, avec un lien fort avec INRIA, INSERM, CHU. C'est le seul projet d'IHU qui a cette configuration en France, le CNRS n'est pas fondateur mais est extrêmement présent.

➤ Un oral en cours sur l'appel à projets « compétences et métiers d'avenir sur les industries créatives et culturelles ». L'université est déjà lauréate sur cet appel à projets pour les items « l'école d'intelligence artificielle » et « les technologies quantiques ».

4 ➤ Un nouveau projet AAP Excellence a été déposé (3ème vague). Il a été tenu compte des remarques du jury. Le projet est centré sur les thématiques du « bien vieillir » et du « territoire intelligent et risques ».

➤ Université Côte d'Azur et Université de Corte ont répondu à l'appel à projets des pôles universitaires d'innovation.

➤ Correction de l'erreur matérielle de la délibération adoptant les grilles de rémunération des personnels BIATSS (une colonne concernant les conditions d'ancienneté du tableau de présentation du dispositif, avait été omise).

I – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

1) FIXATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL EN DEUXIÈME ANNÉE DU PREMIER CYCLE MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE, KINÉSITHÉRAPIE POUR LAS

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 décembre 2022 a été rendu.

Après définition par Université Côte d'Azur des objectifs pluriannuels d'admission en première année du premier cycle des formations de médecine, d'odontologie et de maïeutique, en concertation avec la composante UFR Médecine (pour médecine et maïeutique) et avec la composante UFR Odontologie, les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie pour LAS (Licence avec une option Accès Santé) au titre de l'année universitaire 2023/2024, sont fixées comme suit :

CAPACITES D'ACCUEIL RENTREE 2023

MEDECINE (inchangées)

LAS1	LAS2/3	TOTAL
140	60	200

ODONTOLOGIE (inchangées)

LAS1	LAS2/3	TOTAL
30	14	44

MAIEUTIQUE

LAS1	LAS2/3	TOTAL
13	14	27

5

PHARMACIE

LAS1	LAS2/3	TOTAL
13	29	42

Taux global avec Marseille

KINESITHERAPIE

LAS1	LAS2/3	TOTAL
30	67	97

226	184	410
------------	------------	------------

	capacité totale	60 ECTS (au moins 30%)			120 ECTS (au moins 30%)			au moins 5%	
		LAS 1	LAS1/PASS Corse	total 60 ECTS	LAS2/3	LAS 2/3 Corse	total 120 ECTS	passerelles	total
médecine	222	140	3	64,41%	60	7	30,18%	12	5,41%
odonto	55	30	3	60,00%	14	3	30,91%	5	9,09%
maïeutique	31	13	1	45,16%	14	1	48,39%	2	6,45%
Kiné	103	30	4	33,01%	67	2	66,99%		0,00%

Les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie pour LAS sont approuvées à l'unanimité des voix.

2) FIXATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL ET CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ACCÈS DES ÉTUDIANTS EN PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER, AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 décembre 2022 a été rendu.

Le principe de sélection ne change pas. La mise en place d'une plateforme nationale de candidature « mon master.gouv.fr » permettra aux candidats de se renseigner sur l'ensemble des Masters qui sont disponibles sur le territoire national.

La plateforme « Mon Master » est une plateforme de candidature uniformisée pour la première année de master mais également un portail d'informations publiant les offres de formation en master.

Le calendrier de dépôt des candidatures sera national.

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants en première année de master, au titre de l'année universitaire 2023-2024, sont approuvés à l'unanimité des voix.

3) FIXATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL ET CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ACCÈS DES ÉTUDIANTS EN DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER, AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 décembre 2022 a été rendu.

Ce dispositif consiste en une vérification des dossiers d'étudiants qui souhaitent soit changer de mention soit d'établissement.

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants en deuxième année de master, au titre de l'année universitaire 2023-2024, sont approuvés à l'unanimité des voix.

4) FIXATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL ET CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ACCÈS DES ÉTUDIANTS AUX DIPLÔMES D'ETABLISSEMENT IDEX, AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 décembre 2022 a été rendu.

Diplômes d'établissement IDEX : MSc Biobanks, Boots, EMMP, M4NC, FF, Bootcamp, Msvmsd, Risks, SEDT, DU STEPS, MARRES Booster, MARRES Blue manager, MARRES Sc&society, DU ELSE, DSAI, Smart Cities.

L'admission dans ces diplômes est subordonnée à l'examen des dossiers de candidature, déposés par les candidats intéressés, obligatoirement via eCandidat ou Campus France pour les candidats originaires de pays adhérant au dispositif « Etudes en France », et éventuellement d'un entretien opéré selon les modalités et les critères spécifiques pour chaque formation.

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants aux Diplômes d'Établissement IDEX, au titre de l'année universitaire 2023-2024, sont approuvés à l'unanimité des voix.

5) MODIFICATION DES TAUX APPLIQUÉS AUX BOURSES ERASMUS+, AU TITRE DE L'ENVELOPPE 2022

Présentation de Mme Cécile SABOURAULT, Vice-présidente du Développement International

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 décembre 2022 a été rendu.

Cette année ces taux ont été revalorisé par rapport aux années précédentes pour tenir compte de l'inflation et soutenir davantage la mobilité. L'enveloppe 2022 est beaucoup plus conséquente (augmentation de 1,2 M€ répartis sur les mobilités d'études, de stage, d'enseignement et de formation des personnels), à noter que les reliquats de l'enveloppe non consommés doivent être restitués à la Commission Européenne.

7

Taux 1* : 450 € (au lieu de 310 €)

Taux 2* : 400 € (au lieu de 260 €)

Taux 3* : 350 € (au lieu de 200 €)

(*): les taux s'appliquent respectivement pour les pays des Groupes 1, 2 et 3 tels que défini comme suit par la Commission Européenne :

Groupe 1 Pays où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède. Pays partenaires de la région 14.
Groupe 2 Pays où le coût de la vie est moyen	Autriche, Belgique, Chypre, France, Allemagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne. Pays partenaires de la région 5.
Groupe 3 Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Tchéquie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Macédoine du Nord, Turquie.

La modification des taux appliqués aux bourses ERASMUS+, à partir de la cohorte 2022 est approuvée à l'unanimité des voix.

6) FIXATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL ET CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ACCÈS DES ÉTUDIANTS EN PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 décembre 2022 a été rendu.

Mme Labat Jacqmin demande si les responsables des formations ont été consultés en amont sur ces capacités d'accueil et informe, à titre d'exemple, que celles de la licence Italien sont beaucoup trop élevées, il en résulte une inadéquation entre le niveau requis et le niveau, pas toujours adapté, des étudiants qui s'y inscrivent.

M. Brisswalter partage ce point de vue mais déclare qu'il est difficile d'annoncer une baisse des capacités d'accueil et que cela génère des conflits.

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants en première année de licence au titre de l'année universitaire 2023-2024, sont approuvés à la majorité des voix, 29 voix pour et 1 abstention.

8

7) AJOUT DU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE DE « PROFESSEURS ET CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION STAGIAIRES – ENTRÉE DANS LE MÉTIER » AUX FORMATIONS DÉROGATOIRES FAISANT L'OBJET D'UNE INTÉGRATION DANS LE SERVICE STATUTAIRE D'ENSEIGNEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 décembre 2022 a été rendu.

La délibération n°2022-01 du 15 mars 2022 portant sur le cadrage des heures complémentaires d'enseignement, stipule que les heures d'enseignements réalisés dans des diplômes universitaires et certificats universitaires d'UCA ne sont pas intégrées dans le service statutaire d'enseignement (hormis pour les diplômes de BBA, MBA, DBA et MSc qui peuvent être décomptés du service), et sont nécessairement rémunérées en heures complémentaires.

Il est proposé l'ajout à ces exceptions du Diplôme Inter-universitaire « professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier ».

L'ajout du diplôme inter-universitaire de « professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » aux formations dérogatoires faisant l'objet d'une intégration dans le service statutaire d'enseignement est approuvé à la majorité des voix, 26 voix pour et 4 abstentions.

II – QUESTIONS RECHERCHE

8) VERSEMENTS DES CRÉDITS SCIENTIFIQUES INCITATIFS 2023 AUX TUTELLES

Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 décembre 2022 a été rendu.

Dans sa délibération n°2022-39, le Conseil Académique a validé les montants attribués aux structures de recherche dans le cadre des Crédits Scientifiques Incitatifs 2022 volet Colloque, Équipement et Recherche conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 du 25 Juillet 2019. Dans le cadre des financements CSI attribués aux UMR dont la gestion des crédits est assurée par une autre Tutelle (EPST), une délibération du Conseil d'Administration est demandée afin d'effectuer le versement des crédits à l'établissement gestionnaire.

Ces crédits sont versés aux laboratoires en soutien à l'organisation des colloques, à l'achat d'équipements et à la réalisation des opérations de recherche, à peu près 10% de l'enveloppe est attribuée en priorité aux nouveaux projets, aux projets interdisciplinaires mais encore aux projets portés par de nouveaux arrivants enseignants-chercheurs ou chercheurs.

N° DRVI	Acronyme du projet	Intitulé du colloque	Laboratoire	Porteur / Porteuse du projet	DS	Mandat de gestion	Somme sollicitée en CSI 2023	Montant validé par le CAC du 15/12/2022
3	RESIF-EPOS	6èmes Rencontres scientifiques et techniques RESIF- EPOS France	GEOAZUR	Mme Françoise COURBOULEX	3	CNRS DR20	5 000 €	3 750 €
6	ATAS-Vemost	43èmes Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire de Nice Côte d'Azur « Acteurs techniques, acteurs sociaux : des vestiges matériels à l'organisation sociale du travail »	CEPAM	M. Olivier LANGLOIS	6	CNRS DR20	5 000 €	3 750 €
19	FRENSZ	French Network for Subduction Zones 2023	GEOAZUR	M. Armel MENANT	3	CNRS DR20	5 000 €	3 750 €
30	N-NewS	Non-Newtonian behaviors in concentrated non- Brownian suspensions	INPHYNI	Mme Elisabeth LEMAIRE	2	CNRS DR20	5 000 €	3 750 €
35	SoA2023	Science of Aphasia	BCL	M. Seckin ARSLAN	6	CNRS DR20	5 000 €	3 750 €
41	Q2D	Workshop « Quantum emitters in 2D crystals”	CRHEA	M. Antoine RESERBAT- PLANTEY	2	CNRS DR20	2 500 €	1 900 €
TOTAL CNRS DR 20 VOLET COLLOQUES								20 650 €
TOTAL							27 500 €	20 650 €

N° DRVI	Acronyme du projet	Intitulé du Projet	Laboratoire	Porteur / Porteuse du projet	DS	Mandat de gestion	Somme sollicitée en CSI 2023	Montant validé par le CAC du 15/12/2022
3	TrichOlfaction	Beyond Trichogramma olfaction: understanding how pre- imaginal conditioning affect behavioral response.	ISA	Mme Louise VAN OUDENHOVE	10	INRAE	15 000 €	7 000 €
5	PERSEVER	Chimiotaxie et perception sensorielle des nématodes phytoparasites vecteurs de virus	ISA	Mme Sophie MANTELIN	10	INRAE	15 000 €	15 000 €
TOTAL INRAE VOLET RECHERCHE								22 000 €
10	ETALE	Espacement Temporel dans l'Apprentissage des Langues Étrangères	BCL	Mme Amanda EDMONDS	6	CNRS DR20	8 380 €	7 000 €
11	Q2D	Exploiter la sous-radiance d'émetteurs quantiques pour étudier les cristaux 2D	CRHEA	M. Antoine RESERBAT-PLANTEY	2	CNRS DR20	15 000 €	12 000 €
12	FITRALP	Façonnage d'ensembles d'Ions de Terres RAres sur de Grandes bandes Passantes	INPHYNI	M. Jean ETESSE	2	CNRS DR20	15 000 €	7 000 €
15	IntegrOMIX	IntegrOMICs analysis, a new angle of study for understanding the pathophysiology of the Fragile X Syndrome.	IPMC	Mme Carole GWIZDEK	5	CNRS DR20	13 214 €	10 000 €
19	ARTEFACT	La notion de l'artefact en sémantique et en philosophie	BCL	Mme Frederieke MOLTSMANN	6	CNRS DR20	2 800 €	2 800 €
21	L3	Localisation Longitudinale de la Lumière	INPHYNI	M. Geoffroy AUBRY	2	CNRS DR20	15 000 €	15 000 €
22	MISS-ALPS	Modélisation des reliefs dISparuS des ALPES du Sud	GEOAZUR	M. Nicolas ESPURT	3	CNRS DR20	10 400 €	9 000 €

24	MCT	Multichannel Convolutional Transformer Quel modèle deep learning pour les SHS ?	BCL	M. Laurent VANNI	6	CNRS DR20	15 000 €	8 000 €
27	PaléoEcologieMaya	Paléoécologie des basses terres mayas méridionales à l'Holocène	CEPAM	Mme Lydie DUSSOL	6	CNRS DR20	12 600 €	11 000 €
29	Pompéi TransUrbs	Pompéi : transmission du patrimoine urbain	CEPAM	Mme Sandra ZANELLA	6	CNRS DR20	9 280 €	5 000 €
TOTAL CNRS DR 20 VOLET RECHERCHE								86 800 €
14	Dynamic Universe	Innovative tools for the study of the dynamic Universe	ARTEMIS	M. Antonio DE UGARTE POSTIGO	3	OCA	14 500 €	7 000 €
TOTAL OCA VOLET RECHERCHE								7 000 €
TOTAL							146 674 €	115 800 €

N° DRVI	Acronyme du projet	Intitulé du Projet	Laboratoire	Porteur / Porteuse du projet	DS	Mandat de gestion	Somme sollicitée en CSI 2023	Montant validé par le CAc du 15/12/2022
2	CA-DRX	Caractérisation avancée par diffraction des rayons X	CRHEA	Mme Maud NEMOZ	2	CNRS DR20	40 000 €	24 000 €
7	SEAMETABOL	Identification of metabolic vulnerabilities to establish new therapeutic strategies by using Seahorse analyzer	IPMC	Mme Mabrouka DOGHMAN-BOUGUERRA	5	CNRS DR20	40 000 €	24 000 €
13	MICROMAG	MICROfabrication et iMAGerie pour les écoulements complexes et la biophysique. Demande de co-financement de la demande CPER MICROMAG	INPHYNI	M. Xavier NOBLIN	2	CNRS DR20	40 000 €	24 000 €
TOTAL CNRS DR20 VOLET ÉQUIPEMENTS								72 000 €
TOTAL							120 000 €	72 000 €

Le versement des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2023 aux établissements (EPST) qui en assurent la gestion, est approuvé à l'unanimité des voix.

9) VERSEMENTS DES DOTATIONS 2023 AUX TUTELLES

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil Académique du 15 décembre 2022 a été rendu.

Dans sa délibération n°2020-38, le Conseil Académique a validé les montants attribués aux structures de recherche dans le cadre des dotations 2023 conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 du 25 Juillet 2019.

Dans le cadre des attributions des dotations aux UMR dont la gestion des crédits est assurée par une autre Tutelle (EPST), une délibération du Conseil d'Administration est demandée afin d'effectuer le versement des crédits à l'établissement gestionnaire.

16

DOTATIONS 2023 aux EPST							
DS	EUR	Statut	Responsable	Intitulé	Dotation nette 2022	Dotation nette 2023	Mandat de Gestion
DS 2	SPECTRUM LIFE DS4H	UMR 7010	Guillaume HUYET	INPHYNI	323 444,00 €	317 680,00 €	CNRS DR 20
DS 2	SPECTRUM	UMR 7073	Phillippe BOUCAUD	CRHEA	17 000,00 €	11 980,00 €	CNRS DR 20
DS 3	SPECTRUM	UMR 7329	Marc SOSSON	GEOAZUR	164 836,00 €	159 470,00 €	CNRS DR 20
DS 5	LIFE	UMR 7275	Jean-Louis NAHON	IPMC	254 388,00 €	253 780,00 €	CNRS DR 20
DS 5	LIFE	UMR 7370	Laurent COUNILLON	LP2M	32 720,00 €	32 640,00 €	CNRS DR 20
DS 6	ODYSSEE CREATES	UMR 7264	Isabelle THERY	CEPAM	66 950,00 €	61 800,00 €	CNRS DR 20
DS 6	CREATES HEALTHY	UMR 7320	Fanny MEUNIER	BCL	62 100,00 €	57 100,00 €	CNRS DR 20
DS2	SPECTRUM	FR 2800	Thomas FRISCH	Wolfgang Doeblin	55 000,00 €	55 000,00 €	CNRS DR 20
Total CNRS DR 20					976 438,00 €	949 450,00 €	
DS 10	LIFE	UMR A 7254	Philippe CASTAGNONE	ISA	214 557,00 €	214 050,00 €	INRAE
Total INRAE					214 557,00 €	214 050,00 €	
DS 3	SPECTRUM	UMR 7250	Nelson CHRISTENSEN	ARTEMIS	13 400,00 €	13 370,00 €	OCA
DS 3	SPECTRUM DS4H	UMR 7293	Philippe STEE	LAGRANGE	155 654,00 €	150 300,00 €	OCA
Total OCA					169 054,00 €	163 670,00 €	
DS 2	SPECTRUM	UMI 3654	Alexia AUFFEVEES	MajuLab	25 000,00 €	25 000,00 €	DR Paris Michel- Ange
Total CNRS Michel Ange					25 000,00 €	25 000,00 €	
Cargè	SPECTRUM	UMS820	Fabrice MORTESSAGNE	IESC	30 000,00 €	30 000,00 €	CNRS DR12
Total CNRS DR 12					30 000,00 €	30 000,00 €	
DS 6	CREATES	LIA	Vittorio PARISI	Arts Scociété et Mieux Etre	15 000,00 €	15 000,00 €	Villa Arson
Total Villa Arson					15 000,00 €	15 000,00 €	
TOTAL Tutelles 2023					1 430 049,00 €	1 397 170,00 €	

Le versement des dotations de recherche 2023 aux établissements (EPST) qui en assurent la gestion, est approuvé à l'unanimité des voix.

III – QUESTION FINANCIERE

10) VALIDATION DU DON D'ORDINATEURS À L'ASSOCIATION DES COMPAGNONS SCOUTS DE FRANCE

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Il est question d'un don de 4 ordinateurs d'une valeur vénale nulle (de plus de 6 ans) (Il a été procédé à l'écrasement des données et les ordinateurs fournis sont déployés avec l'image Microsoft Windows 10 d'origine) à l'association des Compagnons Scouts de France qui équipe une bibliothèque dans un village du Togo et souhaite la compléter de postes informatiques.

Le don d'ordinateurs à l'association des compagnons Scouts et Guides de France est approuvé à l'unanimité des voix.

17

IV - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

La convention cadre « accueil hôtelier au bénéfice d'Université Côte d'Azur » entre Université Côte d'Azur « Welcome center » et le CROUS « Faculty Club CROUS-Université Côte d'Azur »

La pérennisation de l'initiative d'excellence IDEX UCAJEDI portée par Université Côte d'Azur et le développement du monde universitaire maralpin imposent la nécessité d'offrir un accueil de qualité en matière d'hébergement des chercheurs, enseignants, post-doctorants, doctorants et autres partenaires issus du monde socio-économique.

La présente convention règle les conditions de séjours en résidences CROUS de ces publics entre les deux parties en ce qui concerne les logements dédiés des Résidences Olivier Chesneau (22 route de Turin, 06300 Nice), Isaac Newton (2400 route des Dolines, 06560 Valbonne) et Nouvelle vague (218 avenue Francis Tonner 06150 Cannes-La-Bocca)

Université Côte d'Azur et le CROUS définissent les conditions générales et particulières d'utilisation des logements des résidences visés à l'article 1 pour l'hébergement de court (1 semaine minimum), moyen (3 mois maximum) et long séjour des chercheurs (3 mois et plus), enseignants, post-doctorants, doctorants et autres partenaires issus du monde socio-économique que l'Université Côte d'Azur est amené à accueillir dans le cadre de ses activités d'enseignement, de recherche et de diffusion de la culture scientifique.

Conditions Générales dans lesquelles sont réalisées les séjours au sein du Faculty Club CROUS
- Université Côte d'Azur

Le Faculty Club propose des studios et appartements dans des résidences CROUS pour l'hébergement de courts et moyens séjours des chercheurs, doctorants, post-doctorants et enseignants qu'Université Côte d'Azur est amené à accueillir dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche.

Conditions Particulières de prise en charge partielle des loyers des invités IdEx UCA^{J.E.D.I.} au sein du Faculty Club CROUS – Université Côte d'Azur

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles une partie ou la totalité des frais du séjour au Faculty Club, dans le cadre d'un projet financé par l'IdEx UCAJEDI, sont pris en charge par l'enveloppe financière IdEx UCAJEDI du Welcome Center.

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 15H10
Dates du prochain conseil d'administration : 28 février 2023

Peter le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	Faculté de droit - Université de TOULON	Président Université Toulon	INSPE	Directeur Administratif	13/09/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	1/09/2022 - 31/08/2023	8 866,94 €	0,00 €
	Ecole Supérieur de la Banque	Directeur Général	INSPE	Directeur Administratif	06/10/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	14/10/2022 - 31/02/2023	6 390,60 €	0,00 €
	TERRA NUMERICA	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT RESEAU EPTN	INSPE	Directeur	09/10/2022	Partenariat - contrat de prestation de services	partenariat et prestations de service pour les sites de La Seyne sur Mer	01/09/2022 - 31/08/2023	0,00 €	0,00 €
	DUC BASKET	Président	INSPE	Directeur	11/10/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	9/11/2022- 05/07/2023	810,00 €	0,00 €
	IMSAT/UPV	Directeur	INSPE	Directeur Administratif	28/10/22	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	7/11/2022 - 31/08/2023	22 970,41 €	0,00 €
	IFPVPS	Directrice	INSPE	Directeur	08/11/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	1/09/2022 - 31/08/2023	120 000,00 €	0,00 €
	AD-PEP83	PRESIDENT	INSPE	Directeur	01/12/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	07/02/2023	650,82 €	0,00 €
	DSDEN VAR	SECRETARE GENERAL	INSPE	Directeur	09/01/2023	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	25/01/2023 - 28/06/2023	2 648,26 €	0,00 €

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
1	Association de gestion immobilière sociale des Alpes-Maritimes	Jean Quentric	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Gymnase Sport Collectif : Forum des Horizons	7 heures et 30 minutes	X	
2	Cavigal Nice Sports Section Gymnastique	Corinna Cozzi	UCA	Jeanick BRISSWALTER		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Gymnase Gym : Entraînement et Préparation des compétitions pour les stagiaires en master et en licence	4 heures		
3	Corpo staps	Titouan PAGEAUD , Maxime GRANGE	UCA	Jeanick BRISSWALTER		Convention d' hébergement d'une association étudiante au sein d'université Côte d'Azur	Deux bureaux référencés 0.12 et 0.14 situés au rez-de-chaussée du bâtiment STAPS 2 d'une capacité d'accueil pour chacune des deux personnes : accueil et d'aide les étudiants dans leur parcours universitaire, de défendre leurs intérêts en STAPS, de participer à leurs loisirs et hors campus.	1 an		
4	Initiative Staps	Louis Hernandez	UCA	Jeanick BRISSWALTER		Convention d' hébergement d'une association étudiante au sein d'université Côte d'Azur	Un bureau référencé 0.15 situé au rez-de-chaussée du bâtiment STAPS 2 d'une capacité d'accueil de 2 personnes : de défendre les intérêts des étudiants en STAPS, participer à l'organisation de leurs loisirs , informer et documenter les étudiants selon leurs demandes, favoriser les travaux et projets concernant la filière STAPS	1 an		
5	Olympic Nice Natation	J. Monnot	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Gymnase combat du Campus Staps 2 ; Espace trampoline du Gymnase du Campus Staps 1	4 mois	X	
6	Olympic Nice Natation	J. Monnot	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Gymnase combat du Campus Staps 2 ; Espace trampoline du Gymnase du Campus Staps 1	6 mois	X	
7	Lycée Général et Technologique Bristol	Didier ANDRES	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention relative à la mise en œuvre de la charte égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence	En cordée vers STAPS	2022-2023		
8	Lycée de la Montagne	Corinne AMROUCH	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention relative à la mise en œuvre de la charte égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence	En cordée vers STAPS	2022-2023		
9	Collège Jean Franco	Pascale MATTIUZZI	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention relative à la mise en œuvre de la charte égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence	En cordée vers STAPS	2022-2023		

